ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2358)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º 19

présenté par

M. Molac, M. de Rugy, M. Coronado, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 6

I. – Au tableau de l'alinéa 2, substituer à la sixième ligne des première et deuxième colonnes et aux quarante-cinquième à quarantième-huitième lignes des troisième et quatrième colonnes les lignes suivantes :

«

Bretagne et	117 Finistère	25
Loire- Atlantique	Ille-et-Vilaine	28
	Morbihan	21
	Côtes-d'Armo	or 17
	Loire-Atlantiq	ue 36

>>

II. – En conséquence, au même tableau, substituer à la septième ligne des première et deuxième colonnes et aux quarante-neuvième à cinquante-quatrième lignes des troisième et quatrième colonnes les lignes suivantes :

«

ART. 6 N° 19

Centre et	134	Cher	10
Pays-de-la-		Eure-et-Loir	14
Loire		Indre	8
		Indre-et-Loire	18
		Loir-et-Cher	11
		Loiret	20
		Maine-et-Loire	24
		Mayenne	10
		Sarthe	18
		Vendée	20

».

III. – En conséquence, au même tableau du même alinéa, supprimer la treizième ligne des première et deuxième colonnes et les quatre-vingt septième à quarante-vingt onzième lignes des troisième et quatrième colonnes.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement n°1 à l'article premier qui prévoit la fusion de Bretagne avec le département de Loire-Atlantique, et le reste des Pays de la Loire avec la région Centre.